



Titre de séjour « Membre de famille »

Pour cette catégorie de titre de séjour, une copie simple des documents est suffisante, sauf pour le point 9.3 (Bénéficiaire de la Protection internationale).

Les documents non rédigés en français, allemand ou en anglais doivent être accompagnés d'une traduction conforme réalisée par un traducteur assermenté.

Informations sur le dossier

Nom du demandeur

Ambassade

Date de la demande

N° de dossier

Type de visa demandé (n° de section)

Documents obligatoires – toutes les catégories

- ☐ Formulaire de demande de visa national dûment rempli et signé (disponible sur guichet.lu ou auprès de l'ambassade/du consulat)
- ☐ Une photo d'identité conforme aux normes OACI, datant de moins de 3 mois. Une photo non conforme sera refusée.
- ☐ Passeport intégral du demandeur en cours de validité
 - Votre passeport doit être valide pour au moins 6 mois au-delà de la durée du séjour envisagé.
 - Il ne doit pas avoir été délivré depuis plus de 10 ans.

9.1 Documents obligatoires pour tous les cas de figure

Documents obligatoires spécifiques

- ☐ Fiches de salaire ou preuve de revenu stable du regroupant
- ☐ Preuve d'un logement approprié (ce document n'est pas nécessaire si la personne demande son visa en vue d'un titre de séjour « membre de famille » en même temps que son regroupant)
 - Contrat de bail ou acte notarié de vente d'un immeuble au Luxembourg mentionnant obligatoirement la superficie du logement loué ou possédé par le demandeur ou son regroupant.
 - L'accord écrit du propriétaire, accompagné d'une copie de sa pièce d'identité, est requis dès lors que le bail limite strictement l'usage des lieux au locataire initial et que la personne rejoignant le foyer ne figure pas nominativement dans le contrat de bail.
- ☐ Extrait datant de moins de trois mois du casier judiciaire du pays de résidence actuel ou affidavit si impossibilité motivée d'obtenir un extrait du casier judiciaire (si le demandeur est majeur)
- ☐ Titre de séjour valable émis par un autre Etat membre de l'Union européenne si le demandeur réside déjà dans l'espace Schengen



-
- ☐ Formulaire dûment rempli par le regroupant établissant son accord que le demandeur de visa le rejoigne, téléchargeable via guichet.lu, accompagné d'une copie du passeport / titre de voyage de la personne se trouvant déjà au Luxembourg
-

9.2.1 Regroupement familial du conjoint

Documents obligatoires spécifiques

- ☐ Copie légalisée de l'acte de mariage entre le regroupant et le regroupé, ou tout autre document certifiant l'état civil des intéressés
-

9.2.2 Regroupement familial du descendant mineur

Documents obligatoires spécifiques

- ☐ Acte de naissance
- ☐ Jugement conférant le droit de garde au regroupant, ou acte notarié du parent qui ne réside pas au Luxembourg autorisant l'enfant à résider au Luxembourg, si seulement un des parents vit au Luxembourg
-

9.2.3 Regroupement familial de l'ascendant

Documents obligatoires spécifiques

- ☐ Acte de naissance du regroupant ou tout autre document officiel attestant un lien de parenté entre le regroupant et le demandeur
- ☐ Document attestant le montant de salaire, rente ou autre revenu perçu par le demandeur de visa
- ☐ Preuve que le demandeur de visa est privé de tout soutien familial dans son pays d'origine. Ceci peut être démontré par le biais d'un livret de famille ou tout autre document émis par un organisme public attestant qu'aucun membre de famille ne se trouve dans son pays d'origine. Le soutien familial englobe tout membre de famille majeur et ne se limite pas au soutien strictement financier.
- ☐ Preuve que la personne concernée est à charge du regroupant. La preuve de la charge est apportée par des preuves de virements réguliers, pendant une période d'au moins une année avant l'introduction de la demande, dont le bénéficiaire doit impérativement être le demandeur de visa, avec des montants qui permettent de conclure qu'un soutien financier significatif est apporté par le biais de ces virements.
-

9.3.1 Cas spécifique – Bénéficiaire de la Protection internationale : Conjoint ou partenaire enregistré

Sauf pour ce point 9.3, une copie simple est suffisante ; ici, les originaux doivent être vérifiés par l'ambassade puis conservés en copie certifiée conforme.

Documents obligatoires spécifiques



- ☐ Copie de toutes les pages du passeport en cours de validité du demandeur (à défaut, autre document prouvant l'identité, ex. carte d'identité, certificat de demandeur d'asile ; un laissez-passer est alors à émettre par l'ambassade en cas d'accord)
- ☐ Acte de mariage / Acte de partenariat (original à vérifier par l'ambassade ; copie certifiée conforme conservée au dossier)
- ☐ Extrait de casier judiciaire de moins de trois mois ou affidavit (si le demandeur est majeur ; original à vérifier par l'ambassade, copie certifiée conforme conservée au dossier)
- ☐ Formulaire dûment rempli par le regroupant établissant son accord que le demandeur de visa le rejoigne (guichet.lu), accompagné d'une copie du passeport / titre de voyage de la personne se trouvant déjà au Luxembourg

Documents facultatifs

- ☐ Preuve des ressources suffisantes du regroupant pour subvenir à ses propres besoins et ceux du demandeur (p.ex. fiches de salaire, déclaration d'impôt)
- ☐ Preuve d'un logement approprié
 - Contrat de bail ou acte notarié de vente d'un immeuble au Luxembourg mentionnant obligatoirement la superficie du logement loué ou possédé par le demandeur ou son regroupant.
 - L'accord écrit du propriétaire, accompagné d'une copie de sa pièce d'identité, est requis dès lors que le bail limite strictement l'usage des lieux au locataire initial et que la personne rejoignant le foyer ne figure pas nominativement dans le contrat de bail.

9.3.2 Cas spécifique – Bénéficiaire de la Protection internationale : Descendant

Documents obligatoires spécifiques

- ☐ Copie de toutes les pages du passeport en cours de validité du demandeur (à défaut, autre document prouvant l'identité ; laissez-passer à émettre par l'ambassade en cas d'accord)
- ☐ Acte de naissance (original à vérifier par l'ambassade ; copie certifiée conforme conservée au dossier)
- ☐ Extrait de casier judiciaire de moins de trois mois ou affidavit (si le demandeur est majeur ; original à vérifier par l'ambassade, copie certifiée conforme conservée au dossier)
- ☐ Pièces complémentaires en cas de divorce des parents : copie légalisée par l'ambassade du jugement conférant la garde de l'enfant mineur à la partie parentale séjournant au Luxembourg
- ☐ À partir de 15 ans accomplis du demandeur : document officiel prouvant qu'il est célibataire et qu'il n'est pas marié religieusement (original à vérifier par l'ambassade)
- ☐ Si le demandeur est un descendant majeur objectivement dans l'incapacité de subvenir à ses propres besoins en raison de son état de santé : rapport médical circonstancié prouvant cet état

Documents facultatifs



-
- ☐ Preuve que la personne concernée est à charge du regroupant. La preuve de la charge est apportée par des preuves de virements réguliers, pendant une période d'au moins une année avant l'introduction de la demande, dont le bénéficiaire doit impérativement être le demandeur de visa, avec des montants qui permettent de conclure qu'un soutien financier significatif est apporté par le biais de ces virements.
-
- ☐ Une copie de la preuve des ressources suffisantes du regroupant pour subvenir à ses propres besoins et ceux de son/ses membre/s de famille à regrouper (p.ex. fiches de salaire, déclaration d'impôt)
-
- ☐ Preuve d'un logement approprié
- Contrat de bail ou acte notarié de vente d'un immeuble au Luxembourg mentionnant obligatoirement la superficie du logement loué ou possédé par le demandeur ou son regroupant.
 - L'accord écrit du propriétaire, accompagné d'une copie de sa pièce d'identité, est requis dès lors que le bail limite strictement l'usage des lieux au locataire initial et que la personne rejoignant le foyer ne figure pas nominativement dans le contrat de bail.
-

9.3.3 Cas spécifique – Bénéficiaire de la Protection internationale : Ascendant

Documents obligatoires spécifiques

-
- ☐ Copie de toutes les pages du passeport en cours de validité du demandeur (à défaut, autre document prouvant l'identité ; laissez-passer à émettre par l'ambassade en cas d'accord)
-
- ☐ Preuve du lien familial (p.ex. acte de naissance du regroupant ou livret de famille) – original à vérifier par l'ambassade, copie certifiée conforme conservée au dossier
-
- ☐ Extrait de casier judiciaire de moins de trois mois ou affidavit (si le demandeur est majeur ; original à vérifier par l'ambassade)
-
- ☐ Preuve que la personne concernée est à charge du regroupant. La preuve de la charge est apportée par des preuves de virements réguliers, pendant une période d'au moins une année avant l'introduction de la demande, dont le bénéficiaire doit impérativement être le demandeur de visa, avec des montants qui permettent de conclure qu'un soutien financier significatif est apporté par le biais de ces virements.
-

Documents facultatifs

-
- ☐ Une copie de la preuve des ressources suffisantes du regroupant pour subvenir à ses propres besoins et ceux de son/ses membre/s de famille à regrouper (p.ex. fiches de salaire, déclaration d'impôt)
-
- ☐ Preuve d'un logement approprié
- Contrat de bail ou acte notarié de vente d'un immeuble au Luxembourg mentionnant obligatoirement la superficie du logement loué ou possédé par le demandeur ou son regroupant.
 - L'accord écrit du propriétaire, accompagné d'une copie de sa pièce d'identité, est requis dès lors que le bail limite strictement l'usage des lieux au locataire initial et que la personne rejoignant le foyer ne figure pas nominativement dans le contrat de bail.
-
- ☐ Document attestant la situation financière du parent dans le pays d'origine (p.ex. preuve de moyens d'existence propres, revenus, propriété)
-



-
- ☐ Preuve que le demandeur de visa est privé de tout soutien familial dans son pays d'origine. Ceci peut être démontré par le biais d'un livret de famille ou tout autre document émis par un organisme public attestant qu'aucun membre de famille ne se trouve dans son pays d'origine. Le soutien familial englobe tout membre de famille majeur et ne se limite pas au soutien strictement financier.
-

9.3.4 Cas spécifique – Ascendant d'un mineur non accompagné

Pièces complémentaires si l'ascendant est accompagné de la fratrie du mineur non accompagné : copie du passeport du demandeur (ou document d'identité équivalent), acte de naissance, extrait de casier judiciaire (si majeur), et, à partir de 15 ans accomplis, document officiel de célibat — chaque original étant à vérifier par l'ambassade.

Documents obligatoires spécifiques

-
- ☐ Copie de toutes les pages du passeport en cours de validité du demandeur (à défaut, autre document prouvant l'identité ; laissez-passer à émettre par l'ambassade en cas d'accord)
-
- ☐ Preuve du lien familial (original à vérifier par l'ambassade, copie certifiée conforme conservée au dossier)
-
- ☐ Extrait datant de moins de trois mois du casier judiciaire du pays de résidence actuel ou affidavit si impossibilité motivée d'obtenir un extrait du casier judiciaire (si le demandeur est majeur)
-

9.3.5 Cas spécifique – Tuteur légal ou autre membre de famille du mineur non accompagné (sans ascendants directs retrouvés)

Documents obligatoires spécifiques

-
- ☐ Copie de toutes les pages du passeport en cours de validité du demandeur (à défaut, autre document prouvant l'identité ; laissez-passer à émettre par l'ambassade en cas d'accord)
-
- ☐ Si le demandeur est un membre de famille : preuve du lien familial (original à vérifier par l'ambassade)
-
- ☐ Si le demandeur est le tuteur légal : copie légalisée par l'ambassade du jugement prouvant ce statut
-
- ☐ Extrait datant de moins de trois mois du casier judiciaire du pays de résidence actuel ou affidavit si impossibilité motivée d'obtenir un extrait du casier judiciaire (si le demandeur est majeur)
-
- ☐ En cas de décès des parents : acte de décès (original à vérifier par l'ambassade)
-

■ Spécimens disponibles : formulaire d'accord du regroupant (point 9.4).